

**Assemblée Générale de la CCI de région Bretagne
du 17 avril 2013**

Contribution aux réflexions de la Commission parlementaire Mobilité 21

La Commission parlementaire Mobilité 21 a été missionnée par le Gouvernement dans le but de permettre l'élaboration d'un schéma national de Mobilité Durable (SNMD) qui fixera les grandes orientations en matière de transports.

Ce document se substituera au projet de SNIT (Schéma national des infrastructures de transport) qui avait formalisé un certain nombre de priorités pour l'aménagement en infrastructures de notre territoire.

La CCI Bretagne, en sa qualité d'établissement public doté d'un rôle consultatif en matière d'équipements des territoires, entend rappeler l'importance pour la compétitivité des entreprises et des territoires dans notre région périphérique, des questions de transport et de logistique.

L'accessibilité depuis l'extérieur de notre région, pour les affaires, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche, comme la capacité à diffuser dans le reste de l'Europe les prestations de services et produits des entreprises bretonnes sont en effet cruciaux pour l'avenir de notre économie, dans un contexte d'élargissement à l'échelle mondiale des échanges économiques.

A ce titre, la CCI Bretagne rappelle son attachement aux promesses tenues depuis plus de 20 ans par les gouvernements successifs et qui toutes visaient une amélioration de l'accessibilité de la Bretagne et du Grand Ouest. Ainsi les projets de mise à 2x2 voies de la RN 164 d'une part et de liaison ferroviaire à grande vitesse d'autre part constituent pour la CCI Bretagne des projets actés, pour lesquels des engagements ont été pris et qui ne sauraient souffrir une quelconque remise en cause.

Alors que la Commission Mobilité 21 réexamine actuellement l'ensemble des projets initialement arrêtés dans le cadre du SNIT, la CCI Bretagne réunie en Assemblée générale le 17 avril 2013 :

- **Constata le risque de décrochage de l'Ouest breton qui se trouverait pénalisé par rapport à des destinations plus lointaines de Paris (Marseille, Toulouse, Bordeaux) pour lesquelles les temps de parcours sont ou seront à l'avenir inférieurs.**
- **Exige par conséquent l'inscription dans ce futur document stratégique, avant tout autre projet ferroviaire et à l'horizon 2020, de l'absolue priorité de la liaison ferroviaire Quimper-Paris et Brest-Paris en moins de 3 heures en exploitation commerciale, et la réalisation complète de la mise à 2x2 voies de la RN 164.**